



GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais
Procès-verbal du Conseil d'Administration du mercredi 14 décembre 2016
tenu à 16h30 à la Salle de l'Orangerie, rue Charbonnel,
IS-SUR-TILLE

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents ou représentés. La feuille d'émargement est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Le Conseil d'Administration est présidé par Madame Océane CHARRET-GODARD en qualité de **Présidente du GIP MDEF PLIE. La séance est ouverte à 16 heures 45.**

La Présidente remercie le Pays de Seine-et-Tilles d'accueillir le Conseil d'Administration sur son territoire.

La Présidente remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence et confirme que le quorum est atteint, et qu'il pourra donc y avoir délibération. La Présidente propose de commencer la séance par un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

La Présidente rappelle que le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale se tiennent en même temps et que les délibérations donneront lieu à des votes distincts.

La Présidente rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 20 octobre 2016
- Mandat à la Présidente pour engager des demandes de fonds européens.
- Programme d'activités et budget 2017 et programmation du PLIE
- Évolution du périmètre géographique du GIP suite à la fusion entre la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et celle de Nuits-Saint-Georges (impliquant un rattachement au Pays Beaunois)
- Débat sur le positionnement du GIP sur l'ensemble du bassin dijonnais
- Point sur les réflexions en cours autour du changement de nom de la structure
- Questions diverses

La Présidente souhaite informer l'ensemble des administrateurs de sa nouvelle fonction de Présidente de la Mission Locale. Il s'agit d'une volonté de François REBSAMEN de lier les présidences de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale et ainsi de renforcer la synergie entre les deux structures et de poursuivre les actions communes.

Premier point : Validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 20 octobre 2016

La Présidente soumet au vote la validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 20 octobre 2016.

Première résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 20 octobre 2016 est approuvée à l'unanimité.

Deuxième point : Mandat à la Présidente pour engager des demandes de fonds européens

Eimen RIANI précise qu'il s'agit d'une formalité donnant l'autorisation à la Présidente d'engager des demandes de subventions FSE pour 2017. Le Conseil d'Administration doit autoriser la Présidente pour engager la structure à demander des fonds européens. Les documents relatifs aux budgets afférents sont présentés aux administrateurs concernant l'animation du PLIE, les Clauses d'insertion MDEF-PLIE, le projet d'assistance et de formation à destination des participants.

La Présidente soumet au vote le mandat à la Présidente pour engager des demandes de fonds européens.

Deuxième résolution – La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, le mandat à la Présidente pour engager des demandes de fonds européens est approuvé à l'unanimité.

La Présidente remercie les membres du Conseil d'Administration.

La Présidente tient à remercier Madame Anne BAILBÉ pour sa confiance, son implication et sa détermination concernant plusieurs demandes de la Maison de l'Emploi.

Troisième point : Budget 2017

ORIENTATIONS 2017

Fabrice REY intervient pour présenter les grandes orientations du budget 2017 et se joint à la Présidente pour remercier Madame BAILBÉ. Grâce au soutien de l'État, la mobilisation du FSE pourra être accrue en 2017, ce qui va permettre d'amplifier le travail réalisé sur le service des clauses d'insertion. En effet, l'accroissement du volume d'heures d'insertion et de l'activité de ce service a nécessité la recherche de financements supplémentaires afin d'accompagner son développement. À fin août 2016, le volume d'heures d'insertion était équivalent au volume d'heures 2015.

Dans le même temps, **Fabrice REY** confirme la fin, au 31 décembre 2016, de la prestation réalisée pour le compte de la Région dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation qui mobilisait 1,5 ETP au sein du GIP

Aussi, un mi-temps va être réaffecté au service clauses sur un poste de facilitateur. L'ETP restant va être quant à lui affecté au service « mutations économiques/GPECT » dans le cadre de nouveaux projets.

En partenariat avec la CRESS, le GIP a en effet répondu à un appel à projet national du Fond d'Amélioration des Conditions de Travail pour amplifier le projet en cours autour de la sécurisation des parcours professionnels dans l'ESS. Un projet doit également être lancé avec l'Université pour faciliter l'accès au marché du travail des étudiants décrocheurs.

Enfin, **Fabrice REY** souhaite aborder un point qui ne sera soumis au vote que lors du Conseil d'Administration du mois de juin 2017, mais dont il souhaite informer les administrateurs : suite au plan de sauvegarde de l'emploi intervenu en 2010 pour la Maison de l'Emploi, une somme d'argent avait dû être provisionnée en prévision de risques prud'homaux. Aujourd'hui, le risque juridique est éteint et cette somme peut désormais être réallouée. Il sera proposé aux administrateurs de provisionner la moitié de cette somme en prévision des risques éventuels liés à l'avenir de la structure. Les 60K€ restant pourront être alloués au budget de fonctionnement de la structure lors de la clôture des comptes en juin 2017.

L'état des actions du GIP ayant été présenté lors de la séance du 16 octobre 2016, les différentes actions ne seront pas détaillées lors de cette séance.

Fabrice REY souhaite remercier le Pays de Seine-et-Tiltes pour son accueil et le travail réalisé depuis un an dans le cadre d'un accompagnement RH des TPE-PME et souhaite la poursuite de ce travail.

Pascal TROUVÉ (Pays de Seine-et-Tille) indique que les entreprises rencontrées dans le cadre de cette action en ont fait un très bon retour et sont très satisfaites du travail et de l'accompagnement menés.

BUDGET 2017

La Présidente donne ensuite la parole à Eimen RIANI pour présenter le budget 2017 (cf support de présentation).

Concernant l'évolution de la masse salariale prévue en 2017 en fonction de l'état d'avancement des projets, **Fabrice REY** apporte des précisions sur le projet de GPEC territoriale dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire et des industries de santé. Une étude de faisabilité a été engagée avec les acteurs de l'agro-alimentaire et de la santé (avec la rencontre du BFCare, de l'ARIA, et de la DIRECCTE), afin de créer les conditions d'un projet fédérateur et pouvoir accompagner ces entreprises qui doivent faire face à une évolution du travail attendu, des difficultés de recrutement, des problématiques d'attractivité des métiers et donc faire un travail de gestion prévisionnelle des empois et des compétences. Dans ce cadre-là, le recrutement envisagé reste pour l'instant potentiel.

À la fin de la présentation du budget par Eimen RIANI, **Jean-François BRIGAND** (Pays de Seine-et-Tilles) demande s'il existe un tableau de bord qui permette de dresser un bilan en fin d'année du nombre d'emplois sauvés, d'entreprises sauvées, selon les objectifs fixés et les outils de pilotage. Il s'agirait de fonctionner comme une entreprise et de déterminer une cible pour 2017 avec des objectifs à atteindre en fonction du budget alloué.

Fabrice REY précise qu'un rapport d'activité est édité chaque année, il sera retravaillé en 2017 afin de donner plus de sens à l'action de la Maison de l'Emploi. Le rapport d'activité 2016 sera donc différent des années précédentes afin de mieux communiquer sur l'activité du GIP.

Fabrice REY précise également qu'il est important de fixer des objectifs afin de se rendre compte du travail effectué. Fabrice REY prend l'exemple du service des clauses d'insertion : l'accompagnement de 200 000 heures d'insertion est-il un résultat satisfaisant ? Aucun objectif n'est fixé quant au volume d'heures d'insertion à réaliser et la question se pose de savoir s'il faut fixer un objectif plus élevé à 300 000 ou 400 000 heures. La comparaison a été faite auprès d'autres agglomérations afin de savoir combien d'heures étaient réalisées. Sur le bassin dijonnais, on peut compter 76 000 heures réalisées par ETP, tandis que sur d'autres territoires urbains comme Lyon et Nancy, le ratio est inférieur. En revanche, il est meilleur sur Strasbourg. En conséquence, les indicateurs de comparaison montrent que le GIP a plutôt de bons résultats et une certaine efficacité, mais la question est de savoir ce que les administrateurs souhaitent comme volume horaire d'insertion sur leur territoire. Fabrice REY rappelle, en effet, qu'à ce jour, seulement 5 % des marchés publics comportent une clause d'insertion. La volonté des territoires en matière d'insertion aura des incidences sur le développement du service.

Fabrice REY revient ensuite sur les objectifs du PLIE. Par le passé, celui-ci exigeait 50 % de sorties positives. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Néanmoins, ces 50 % ne sont pas très significatifs en fonction du mode de calcul, par exemple si l'on rapporte les sorties positives aux entrées de l'année (l'une des méthodes utilisées au plan national et sur le territoire jusqu'ici). Par ailleurs, est-ce vraiment opportun d'évaluer l'efficacité du dispositif en lien avec des types de contrats (CDI, CDD de + de 6 mois) qui représentent désormais une faible part des offres proposées par les entreprises. Fabrice REY défend l'idée de valoriser davantage les mises à l'emploi quelles qu'elles soient, de manière à coïncider avec le fonctionnement du marché du travail.

Fabrice REY poursuit son raisonnement avec l'exemple du service des mutations économiques où l'enjeu est différent. Le projet démarré avec la CRESS porte sur la question de savoir comment prévenir les licenciements pour inaptitude dans les secteurs de l'ESS autour des métiers d'aide à domicile. Il s'agit d'un projet très innovant qui pose des questions auxquelles le droit commun ne répond pas aujourd'hui. Si l'action n'est jugée qu'au nombre de personnes accompagnées, les résultats ne seront pas probants et ne rendront pas compte de la dynamique partenariale et de l'ingénierie des politiques publiques. Dans ce cas, l'indicateur d'évaluation sera obligatoirement qualitatif.

Jean-François BRIGAND a conscience qu'il existe beaucoup de dispositifs et des critères d'évaluation différents et il est important de communiquer sur ces points. Pour soutenir la démarche de la Maison de l'Emploi, il est nécessaire d'avoir une sorte de « check-list » avec des indicateurs précis.

La Présidente approuve la remarque de Jean-François BRIGAND et confirme qu'il y a un travail important à mener sur la communication. Il est nécessaire d'apporter aux territoires les outils leur permettant d'être le relais des actions de la MDEF. La Présidente rappelle que la Maison de l'Emploi construit ses actions en fonction des besoins du territoire et des entreprises. Concernant les objectifs de la MDEF, cela fonctionne de la même manière et il appartient aux territoires d'exprimer leurs besoins afin que la MDEF puisse s'adapter.

Michel PAUSET (CRESS) est en accord sur ces questions mais ajoute que cela demande du temps. Le travail actuel commun entre la CRESS et la Maison de l'Emploi est expérimental et cela prendra du temps avant d'en voir des résultats concrets. Il est nécessaire d'obtenir des résultats, mais dans un premier temps, il faut avant tout laisser la possibilité aux expériences de se développer. Des résultats significatifs pourront être observés seulement après deux ou trois ans. **Michel PAUSET** confirme que les entreprises ont besoin d'accompagnement, mais il faut également le temps pour que les mentalités progressent.

Anne BAILBE souhaite intervenir sur le besoin de rendre lisibles les actions. Le développement du service des clauses d'insertion est concret ; derrière les heures d'insertion réalisées, il y a des personnes mises à l'emploi. Anne BAILBE souhaite insister sur la différence entre Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi. L'intérêt des actions menées réside également dans une analyse prospective qui est nécessaire mais pas forcément visible. Par exemple, pour une étude sur le travail collaboratif, les résultats ne seront pas visibles immédiatement. Anne BAILBE rappelle que la Maison de l'Emploi met en place des actions à destination des entreprises car celle-ci sont en demande d'information et d'accompagnement.

Fabrice REY rappelle en ce sens l'action de formation mise en place il y a un peu plus d'un an avec ICADE et l'IFRB sur un chantier de Chevigny-Saint-Sauveur et la satisfaction à la fois des entreprises et des salariés formés aux nouvelles normes d'étanchéité des bâtiments. Au départ, le partenariat avec les fédérations de professionnels n'était pas très fluide. L'action a été réalisée et une conférence de presse a été organisée où le Président de la FFB a salué la qualité du travail réalisé. Ce type d'action mériterait d'être développé avec les achats responsables des collectivités par le biais du service des clauses d'insertion.

Fabrice REY indique que la volonté du GIP est de construire une offre de service à destination des services Marchés des collectivités pour faire en sorte que la commande publique devienne un outil de la politique de l'emploi des différents collectivités.

Fabrice REY rappelle que pour parvenir à mettre en place cette formation avec l'IFRB, cela a demandé beaucoup de temps et de travail. Fabrice REY a également proposé ce type d'action à Dijon Habitat. Le travail du GIP est ici de mettre tous les acteurs en synergie afin que lors d'un chantier, cela permette à la fois de faire émerger des logements supplémentaires, mais également de développer des actions qui favorisent la gestion des compétences.

Jean-François BRIGAND espère que ce type d'actions puisse être mené sur les territoires et pas seulement sur Dijon.

Fabrice REY rappelle que le service des clauses d'insertion est disponible pour intervenir dans les territoires devant les élus, dans les intercommunalités afin d'expliquer toutes les possibilités et comment mettre en place les clauses d'insertion.

La Présidente soumet au vote le budget 2017 (Documents 1 à 4).

Deuxième résolution – La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, le budget 2017 est approuvé à l'unanimité.

Quatrième point : Validation de la programmation du PLIE

Fabrice REY indique que les administrateurs du GIP doivent entériner la décision du Comité de Pilotage du PLIE qui s'est tenu le 13 décembre, qui a sélectionné les structures porteuses de référents accompagnant les demandeurs d'emploi sur le Grand Dijon et qui a apporté quelques aménagements à la programmation du PLIE 2016 (ajustement de la répartition des financements Apsalc et IRFA Référents), et qui a entériné la programmation 2017 (validation des dossiers de portage de référents PLIE et de la répartition financière de chaque projet prévu).

Anne BAILBE demande quelles sont les modifications apportées ; **Fabrice REY** indique que la liste des porteurs de projets reste inchangée.

La Présidente soumet au vote la décision du Comité de Pilotage du PLIE du 13 décembre 2016 relative aux aménagements de la programmation du PLIE 2016 et à la programmation du PLIE 2017.

Troisième résolution – La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la décision du Comité de Pilotage du PLIE du 13 décembre 2016 est approuvée à l'unanimité.

Cinquième point : Évolution du périmètre géographique du GIP suite à la fusion entre la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et celle de Nuits-Saint-Georges (impliquant un rattachement au Pays Beaunois)

Louis-François MORIN (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin) indique qu'il s'agit d'une période d'incertitude. La loi projette la nouvelle intercommunalité dans le rayon de la ville et de l'intercommunalité la plus importante. Sur plusieurs aspects, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin rejoint la communauté de communes de Nuits-Saint-Georges et intègre donc le Pays Beaunois. Cela va demander des adaptations afin d'évoluer.

Michel PAUSET indique que cette fusion aurait pu être mieux anticipée dans le sens où le service des affaires sociales de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin était déjà rattachée à Beaune depuis 10 ans.

Fabrice REY aborde les conséquences de cette fusion par rapport à la convention constitutive. Il doit y avoir un avenant à la convention constitutive et cela concerne également la fusion des Communautés de Communes d'Auxonne et Pontailler-sur-Saône.

Jean-François BRIGAND demande la confirmation que la CC de Gevrey-Chambertin ne fera plus partie des administrateurs du GIP. **Louis-François MORIN** confirme ce fait, et la fusion sera effective au 1^{er} janvier 2017.

Fabrice REY indique qu'en cas de retrait du Conseil d'Administration, le représentant du groupement qui se retire doit faire un courrier officiel. La question est de savoir s'il s'agit d'un retrait et quelle serait la démarche à suivre.

Louis-François MORIN propose de s'adresser à la Préfecture afin d'obtenir des réponses.

Anne BAILBE indique qu'il faut acter dans le compte-rendu de ce Conseil d'Administration que la reconfiguration des intercommunalités a pour conséquence de fait de modifier la convention constitutive du GIP.

Fabrice REY ajoute que cela entraînera également une répartition différente des voix et indique que la question sera posée à la Préfecture et au Commissaire du Gouvernement.

Sixième point : Débat sur le positionnement du GIP sur l'ensemble du bassin dijonnais

La Présidente rappelle que le périmètre du GIP est l'ensemble du Bassin Dijonnais et que celui du PLIE est uniquement le Grand Dijon. La Présidente rappelle également la volonté du GIP d'être utile sur l'ensemble des territoires du bassin dijonnais. Le débat porte sur les besoins des territoires et les attentes des administrateurs. La Présidente invite à réfléchir sur le positionnement du PLIE sur le Grand Dijon mais qui pourrait être élargi.

La Présidente donne la parole à Fabrice REY qui confirme cette volonté de répondre au mieux aux besoins des intercommunalités. Suite aux débats du précédent Conseil d'Administration, il s'avère que les sujets concernant le PLIE et le Grand Dijon pouvaient générer une sorte de frustration pour les élus des territoires ruraux et le sentiment que tout se passerait sur le Grand Dijon, ce qui n'est pas le cas. La volonté du GIP est de répondre aux besoins des territoires pour donner du sens à ses activités. Le périmètre du PLIE est celui du Grand Dijon mais la Maison de l'Emploi ne se résume pas au PLIE et le périmètre du PLIE est susceptible d'évoluer, comme le confirme le protocole signé en 2016 et dès lors où il y a une ambition politique. Une seule condition est prévue pour envisager l'élargissement du périmètre du PLIE : le maintien des financements alloués au public du Grand Dijon.

Anne BAILBE demande si le débat porte sur la question de l'extension de l'action du PLIE sur l'intégralité du territoire. Fabrice REY répond qu'il s'agit d'une partie du questionnement.

Alain BRANCOURT (Communauté de Communes du Canton de Pontallier-sur-Saône) indique que c'est aux communautés de communes de répondre à cette question, d'autant plus avec la nouvelle carte des communautés de communes. Outre les besoins des territoires, cette question amène également celle du financement du PLIE.

Anne BAILBE confirme que le PLIE nécessite des moyens financiers impliquant le FSE. Il s'agirait également de voir si le Conseil Départemental est favorable à la prise en compte des problématiques des territoires.

Thierry DARPIN ajoute qu'il faut déterminer ce que le PLIE peut apporter dans les territoires puisqu'il faudra une contrepartie financière.

Eimen RIANI précise que les communes comme Longvic, Talant, Quetigny, Chenôve sont porteuses de référents, ce qui permet la mobilisation du FSE à hauteur de 50 % de la masse salariale. Cela peut également se traduire par une enveloppe financière, comme pour la Ville de Dijon.

Pascal TROUVE demande la confirmation que le PLIE permet de faire de la valorisation. Eimen RIANI confirme ce point.

La Présidente entend l'aspect financier que soulève ce débat mais demande si le PLIE peut répondre à des besoins sur le territoire et demande si les administrateurs estiment avoir tout ce dont ils ont besoin en terme de dispositif et d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi sur leur territoire. La Présidente leur demande si le PLIE peut représenter une plus-value auprès des publics en difficulté et éloignés de l'emploi par le biais d'un accompagnement plus intensif.

Thierry DARPIN souhaite savoir ce que le PLIE peut apporter au territoire et si ce dispositif peut répondre aux problématiques de chaque territoire.

Jean-François BRIGAND indique que cette problématique de l'emploi n'est pas propre au Grand Dijon ou aux territoires ruraux mais touche tous les territoires et demande quelle peut être l'utilité de recevoir régulièrement les mêmes personnes si aucune solution n'est proposée pour le retour à l'emploi.

Thierry DARPIN précise que le Pays de Seine-et-Tilles est moins impacté que les autres territoires par cette problématique.

Anne BAILBE demande des précisions sur cette indication.

Pascal TROUVE précise que l'observatoire des territoires indique que le Pays de Seine-et-Tilles est moins impacté par les problématiques de précarité mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de chômage sur le territoire.

Jean-François BRIGAND indique qu'il est tout de même nécessaire d'être vigilant sur ce point afin de trouver des améliorations, de mettre en place des outils sur le long terme et de restructurer les territoires en matière d'emploi pour les 5 à 10 ans à venir.

Pascal TROUVE ajoute qu'il est nécessaire de cibler les publics et les problématiques propres à chaque territoire.

La Présidente confirme que ce point représente une première étape et que le GIP reste disponible pour travailler en fonction des besoins de chacun et réfléchir à différents projets.

Eimen RIANI apporte une précision relative à l'aspect financier et explique que un euro versé par une commune ou un co-financeur entraîne en contrepartie le versement d'un euro par le FSE.

Aujourd'hui, la programmation est constituée à 50 % de FSE et 50 % de contrepartie directe. Eimen RIANI précise également que le fait d'intégrer le PLIE permet de bénéficier de l'offre de formation ou des actions de formations mises en place pour les participants et de l'enveloppe souple. Intégrer le PLIE permet également de bénéficier de son expertise et de tous les services qu'il propose pour le public.

Rémi DETANG (Communauté Urbaine du Grand Dijon, Maire de Quetigny) confirme qu'il est très important de préciser que les communes peuvent bénéficier des compétences du PLIE et qu'il s'agit d'une sorte de mutualisation.

Fabrice REY ajoute que le PLIE représente 300 sorties positives par an, c'est-à-dire 300 personnes qui bénéficient d'un CDI, CDD de plus de 6 mois ou d'une formation qualifiante. Si l'on valorise l'ensemble des mise à l'emploi, ce sont plus de 1000 contrats signés par les participants du PLIE (intérim, tous types de CDD). En conséquence, Ces résultats sont extrêmement probants, pour un public particulièrement éloigné de l'emploi puisque les personnes bénéficiaires du PLIE, orientées par Pôle Emploi ou le Conseil Départemental, sont en général à plus de 12 mois de chômage.

Septième point : Point sur les réflexions en cours autour du changement de nom de la structure

La Présidente souhaite partager avec les membres du Conseil d'Administration la volonté du GIP de moderniser l'image de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais, ce qui implique une réflexion sur le changement de nom de la structure et le choix d'un nouveau logo. Plusieurs propositions sont soumises aux administrateurs afin de recueillir leur avis. La Présidente précise qu'il n'y aura pas de vote concernant ce changement de nom et de logo.

- Première proposition présentée : « Lab'Emploi ». La Présidente indique que le GIP se considère comme un laboratoire des politiques publiques de l'emploi sur le territoire et se distingue en ce sens de Pôle Emploi. Fabrice REY complète en indiquant que la volonté du GIP est de s'inscrire dans une dimension de cluster et de ré-interroger l'association des partenaires sociaux et des organismes de formation (comme Agrosup ou l'institut Jacotot) et tous les acteurs qui contribuent et interviennent sur le champs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et du développement économique, pour réfléchir à de nouveaux modes d'intervention, et comment innover et expérimenter en matière d'accompagnement. L'idée est de définir une marque globale pour la décliner ensuite par produit (PLIE, Clauses d'insertion, Mutations Économiques) et établir une communication sur chaque service avec un message simplifié.
- Deuxième proposition : « Innov'Emploi », qui met en avant la notion d'innovation et d'expérimentation.
- Troisième proposition : « CRÉATIV' », qui constitue un acronyme (Compétences, Recherche-action, Emploi, Anticipation, Territoires, Innovation, Valeurs). Fabrice REY précise qu'il s'agit d'une proposition des salariés qui se sont réunis pour réfléchir ensemble au nouveau nom de la structure. L'idée est d'oublier un nom qui correspond à une utilité pour passer à une marque.

Thierry DARPIN indique que le fait de supprimer le terme « emploi » dans le nom de la structure est positif afin qu'il n'y ait plus de confusion avec Pôle Emploi de la part des publics.

Anne BAILBE indique que le fait qu'il s'agisse d'une démarche participative correspond à la vision que les salariés ont de leur structure et qu'à ce titre-là, c'est ce nom qu'il faudrait choisir.

- Quatrième proposition : « AGILE Emploi ». Les administrateurs sont d'accord pour ne pas retenir cette dernière proposition.

Sur les trois premières propositions, les administrateurs retiennent le nom « CREATIV' » qui leur paraît le plus approprié.

Jean-François BRIGAND revient sur l'accroche « Lab'Emploi du bassin dijonnais » et exprime le souhait que les territoires ruraux y soient également visibles. Il est nécessaire de replacer la structure au-delà du seul périmètre de Dijon.

Fabrice REY indique qu'il s'agit de l'identité visuelle de la structure, mais que, dans les documents de communication, cette remarque sera prise en compte afin de déterminer comment mieux valoriser le périmètre géographique et ses composantes rurales.

Jean-François BRIGAND est convaincu de l'intérêt d'un travail commun et qu'il est nécessaire de réfléchir à un lien avec les territoires ruraux.

Philippe DEVEAUX (Communauté de Communes d'Auxonne Val-de Saône) confirme les propos de Monsieur BRIGAND et indique que le territoire auxonnais ne se considère pas comme faisant partie du bassin dijonnais.

La Présidente rassure les administrateurs et confirme qu'une réflexion sera menée pour associer davantage les territoires ruraux au bassin dijonnais.

Rémi DETANG intervient sur le choix du nom « CREATIV' » et indique que ce nom fait beaucoup penser à une marque ou une enseigne de magasin et s'éloigne de l'objet des actions du GIP.

Huitième point : Questions diverses

La Présidente remercie l'ensemble des administrateurs pour leur participation et leur implication et indique que toutes les remarques apportées seront prises en compte.

La Présidente tient à remercier l'équipe de la MDEF pour le travail réalisé qui est conséquent et concret.

La Présidente remercie également les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.